

ASSOCIATION PERCEPTA - TAI CHI CHUAN ET QI GONG

Cours à Bordeaux Bastide, Talence, Pessac

Jardin Botanique, allée Jean Giono à Bordeaux

Parc Triaire à Talence, rue Armand Leroi

Salle le Chiquet à Pessac, 20 rue Marc Desbats

NOM : _____ PRENOM _____
Date de naissance : _____ Nombre d'années de pratique : _____
Adresse _____ Profession : _____

Téléphone :(important) _____ Email : (important) _____

Personne à prévenir en cas d'accident et son téléphone : _____
Problèmes physiques particuliers : _____

Comment avez-vous connu l'association Percepta?

Pièces à fournir :

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de Tai chi chuan et Qi Gong, **valable 3 ans**

Cochez pour autorisation :

J'autorise le professeur de la section à prendre toutes les dispositions médicales qui s'avèreraient nécessaires pour moi-même lors du déroulement des cours ou des sorties organisées par l'association.

J'autorise ou Je n'autorise pas l'association à me filmer ou me prendre en photo afin de pouvoir utiliser mon image uniquement dans le cadre de la promotion de Percepta.

Indiquez votre ou vos jours de pratique : (merci de mettre une croix sur la ligne)

- 1- A la Bastide : *Tai chi chuan* ___ le samedi à 10h10
2- A Talence jardin Triaire : *Qi Gong* ___ le mardi à 11h30
3- A Pessac le Chiquet : *Tai chi chuan* ___ le mercredi 17h00 et ___ le vendredi 19h00
Qi Gong ___ le vendredi 18h00

MERCI DE PAYER A PART L'ADHESION DE 20 EUROS (elle sera à l'ordre de Percepta ou d'Apaiser selon que vous vous inscrivez respectivement à Bastide/Talence ou bien Pessac)

COTISATION ANNUELLE (qui s'ajoute à l'adhésion) : VEUILLEZ LIRE LE BAS DE PAGE - MERCI
(veuillez cocher votre choix)

- ___ **185 euros** (un cours/semaine)
___ **235 euros** (un cours/semaine avec possibilité de rattrapage dans un des autres cours cités ci-dessus)
___ **285 euros** (deux ou tous les cours de la Bastide, Talence Triaire et Pessac le Chiquet)

Tarif réduit (personnes concernées : demandeurs d'emploi, étudiants, 2nd membre d'une même famille (parent, enfant, conjoint) :
165 , 215 et 265 euros pour respectivement un et plusieurs cours

Paiement par chèque(s) à l'ordre de l'association Percepta (possibilité de régler avec plusieurs chq)
Nombre de chèques : _____ Montant(s) : _____

Paiement en espèces, somme versée :

Suite à l'épisode de corona virus de l'année passée, l'association Percepta informe ses adhérents déjà inscrits à nos cours en 2019/2020 et prêts à se réinscrire qu'ils ont le choix de retrancher ou non 20 euros au montant de leur cotisation actuelle.

D'autre part, nous informons tous les adhérents de cette année 2020/2021 qu'en cas de nouvelle période de confinement nous procéderons au remboursement du mois ou des semaines de fermeture ou d'arrêt des cours hors périodes de vacances, en espérant bien entendu que cela n'aura pas lieu.